

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)



Vous êtes agriculteur et souhaitez être rémunéré pour des pratiques respectueuses de l'environnement ?

Vous êtes peut-être éligibles aux MAEC (*voir périmètre en page 2*).

En échange du respect d'un cahier des charges, vous pourrez être aidé financièrement pour le manque à gagner qu'engendrent certaines pratiques. L'engagement se fait via la déclaration PAC et pour une durée de 5 ans.

Le Syndicat Mixte Dordogne Moyenne et Cère Aval, ainsi que les partenaires animateurs seront vos interlocuteurs et vous accompagneront tout au long de la démarche du projet

Des dépliants détaillés sont disponibles sur notre site internet : www.smdmca.fr

Pour tout complément d'information ou si vous êtes d'ors et déjà intéressé, nous vous invitons à une réunion prévue sur le territoire :

• **Mercredi 21 février 2024 à 14h**

Place du foirail, salle polyvalente

15 150 Laroquebrou



Opérateur :

Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval

134 Avenue Charles de Verninac 46110 Vayrac

05.65.32.27.38



Partenaires animateurs :

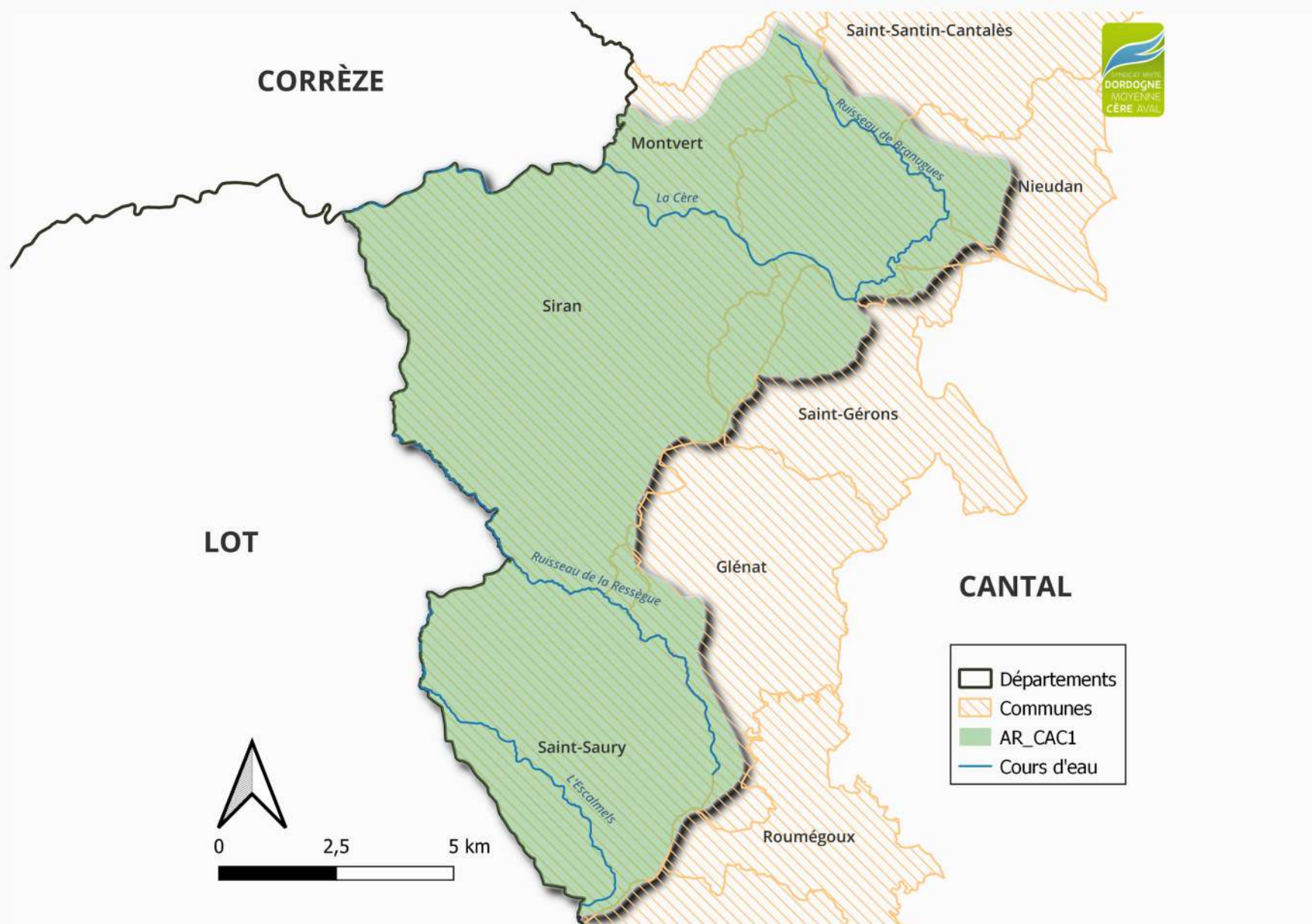


Avec le soutien de :



Territoires éligibles MAEC

Zonage enjeu 1 : Zones humides et entretien des IAE



Zonage enjeu 2 : Autonomie fourragère et création de prairies permanentes

